

Ferme de Choisy

Un site unique à préserver



FERME DE CHOISY



Réserve
naturelle régionale
PAYS DE LA LOIRE

Un territoire de biodiversité

Le site de la Ferme de Choisy figure parmi les prairies naturelles du Marais poitevin préservées par l'activité agricole traditionnelle : fauche et pâturage bovin. Ces prés salés constituent des milieux exceptionnels, favorables à l'accueil d'espèces remarquables.

Outre les habitats aquatiques d'intérêt communautaire, le principal habitat d'intérêt communautaire est constitué de marais sub-saumâtres thermo-atlantiques, présents sur la quasi totalité des parcelles de prairies naturelles.

En l'état actuel des connaissances le site abrite :

- **137 espèces de fleurs.** On peut y trouver notamment des espèces protégées : la Renoncule à feuilles d'ophioglosse, l'Étoile d'eau, l'Iris batard, la Cardamine à petites fleurs, le Cornifle submergé et le Trèfle de Michéli.
- **142 espèces d'oiseaux :** des canards (Oie cendrée, Canard siffleur, Sarcelle d'hiver...) et des limicoles (Pluvier doré, Barge à queue noire, Guifette noire, Chevalier gambette, Echasse blanche...), ainsi que de nombreux rapaces diurnes et nocturnes.
- **Mais aussi de nombreuses autres espèces :** des amphibiens parmi lesquels la Grenouille agile et la Rainette arboricole ou le Pélodyte ponctué, des reptiles, des mammifères dont la Loutre d'Europe, ainsi que de nombreux insectes (papillons, libellules)...

Ferme de Choisy : Un site de nature préservée par l'activité pastorale



Vanneau huppé

La Réserve naturelle régionale (RNR) Ferme de Choisy est située sur la commune de Saint-Michel-en-l'Herm à mi-chemin entre Luçon et le littoral atlantique.

Cette propriété de 80 hectares est le reliquat du domaine des Chaussées, conquis sur la mer aux environs du XII^e siècle et divisé en trois exploitations en 1850, dont seule celle de Choisy a conservé le statut de prairie naturelle humide. C'est l'activité pastorale qui a préservé ce marais « sub-saumâtre » et qui en fait une zone d'hivernage, de halte migratoire et de reproduction pour l'avifaune. En effet, ces prairies partiellement inondées en hiver et au printemps, s'inscrivent dans l'ensemble Baie de l'aiguillon / Marais poitevin qui est composé de milieux d'importance nationale et internationale pour les espèces d'oiseaux migratrices et hivernantes. Il s'inscrit donc naturellement dans le réseau des espaces naturels préservés du Sud-Vendée.

Un système hydraulique spécifique

La RNR est traversée par un canal central à partir duquel partent plusieurs autres canaux fermés à leur extrémité, délimitant ainsi un « casier hydraulique » qui peut bénéficier d'une gestion spécifique. Le site est bordé au nord par le Canal du « Chenal Vieux » qui marque la limite avec la Réserve naturelle nationale de Saint-Denis-du-Payré dite « Michel Brosselin ». C'est l'ouvrage hydraulique posé à l'extrémité nord du canal central qui est le point de maîtrise du niveau d'eau.

Qu'est-ce qu'un marais sub-saumâtre ?

La Ferme de Choisy fait partie des marais « sub-saumâtres », qualifiés parfois de « prés salés thermo-atlantiques », exceptionnels au niveau européen. Ces prairies présentent un taux de sel résiduel qui induit la présence d'une flore très spécifique, d'intérêt communautaire. Elles sont également caractérisées par un microrelief, lié aux anciens chenaux de retrait de la mer. Ce microrelief favorise des niveaux d'eau variables, propices au développement de plantes diverses. Cette double spécificité confère à ces prairies une rare richesse biologique.



Calopteryx éclatant

Sarcelle d'hiver

Iris bâtard

Chevalier gambette

Préserver sans sanctuariser

Le site de la Ferme de Choisy est la propriété de la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage (FPHFS) et de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée (FDCV).

Le classement en Réserve naturelle régionale, souhaité par les propriétaires, vient prolonger et pérenniser la préservation de cet espace qui était initialement classé en Réserve naturelle volontaire.

La Fédération des chasseurs de la Vendée a été désignée gestionnaire du site.

Les agriculteurs au service du site

Dans une vision partenariale et multi-acteurs, les propriétaires ont souhaité développer une approche socio-économique globale. La présence de nombreuses espèces est intimement liée au maintien d'une activité agricole. Des conventions, ou baux, sont ainsi passés avec des agriculteurs afin de les sensibiliser aux modes de gestion favorisant la biodiversité des lieux (pâturage, fauche, pâturage de regain) et en particulier sur la gestion des niveaux d'eau. Il est important de trouver des compromis de gestion acceptables pour tous.

Le Conseil régional des Pays de la Loire a décidé du classement de la Ferme de Choisy en Réserve naturelle régionale le 17 décembre 2012.

La Région assure un accompagnement technique et financier à hauteur de 50 % du coût des actions menées dans le cadre du plan de gestion.



Vue générale sur les prairies naturelles inondées

Des actions concrètes pour l'avenir du site

La Ferme de Choisy est constitué d'une mosaïque d'habitats qu'il s'agit de préserver et de mettre en valeur par une gestion adaptée. Le plan de gestion, prévu dans le cadre du label de Réserve naturelle régionale, repose sur la participation active des acteurs de terrain.

Voici quelques actions qui vont être menées au fil du temps :

- **favoriser la conservation des habitats et des espèces**

Ces opérations s'appuient sur le maintien des activités pastorales (pâturages bovins et équins) et une gestion hydraulique permettant la maîtrise des niveaux d'eau, qui sont plus hauts en début de printemps. La préservation de la quiétude du site, est également un facteur déterminant pour l'accueil des oiseaux.

- **mieux connaître le site et son activité**

Il s'agit d'améliorer la connaissance du patrimoine floristique et faunistique. Le suivi de l'avifaune migratrice et hivernante, mais également nicheuse, permettra d'avoir une vision à long terme de l'usage du site par les oiseaux.

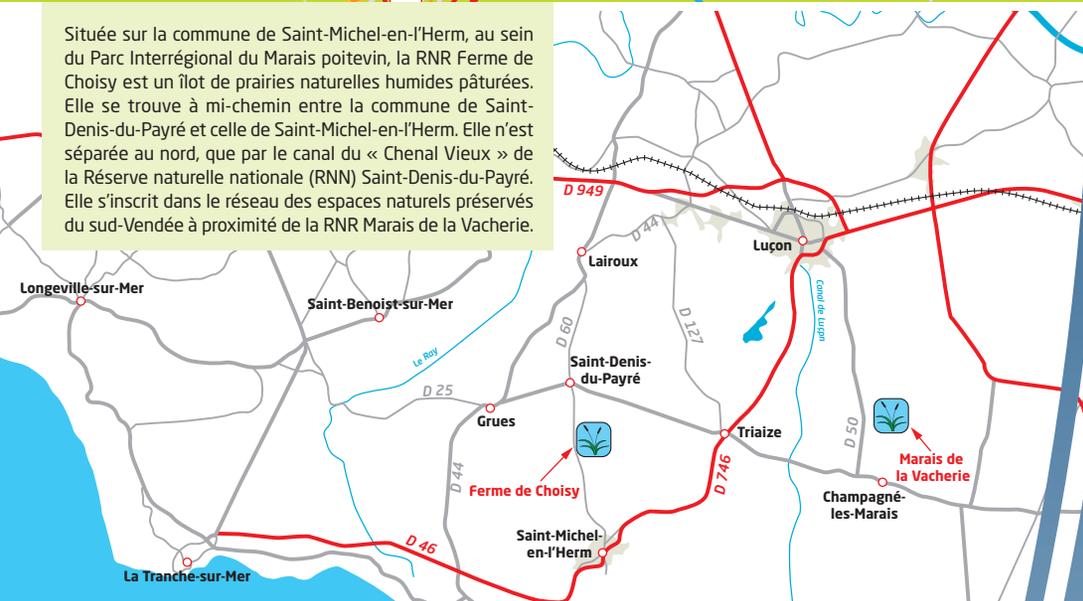
- **sensibiliser le public**

Afin de s'intégrer à l'offre locale de tourisme de nature, le site privilégie une approche « sensorielle ». C'est une invitation, pour le grand public ou les scolaires, à en percevoir la richesse et la spécificité de l'intérieur et à certains moments de la journée ou de l'année (hivernage...). Des visites guidées sont organisées ponctuellement permettant une fréquentation maîtrisée.





Située sur la commune de Saint-Michel-en-l'Herm, au sein du Parc Interrégional du Marais poitevin, la RNR Ferme de Choisy est un îlot de prairies naturelles humides pâturées. Elle se trouve à mi-chemin entre la commune de Saint-Denis-du-Payré et celle de Saint-Michel-en-l'Herm. Elle n'est séparée au nord, que par le canal du « Chenal Vieux » de la Réserve naturelle nationale (RNN) Saint-Denis-du-Payré. Elle s'inscrit dans le réseau des espaces naturels préservés du sud-Vendée à proximité de la RNR Marais de la Vacherie.



Attention, le site n'est pas en accès libre.

Pendant votre découverte du site, veillez à respecter ces quelques recommandations.

Par votre action, vous contribuez ainsi à la préservation des espèces et des milieux.

Sont notamment interdits :

- la pénétration à l'intérieur des parcelles ;
- la circulation des véhicules à moteur (sauf autorisation spéciale et activités prévues au plan de gestion) ;
- l'introduction et la cueillette des végétaux ;
- le dérangement des animaux et leur destruction ;
- le camping ;
- les dépôts d'ordures et de détritux.

Enfin, les animaux de compagnie ne sont pas autorisés à l'intérieur de la réserve.

Des visites de cette réserve sont organisées par la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée lors de temps forts.

**Se renseigner au :
02 51 47 80 90**

À noter : des visites de la Réserve naturelle nationale sont possibles à partir du Pôle des Espaces Naturels situé à Saint-Denis-du-Payré (près de l'église).

« Avec les Réserves naturelles régionales, la Région contribue à la préservation de la biodiversité. »

Jacques Auxiette

Président de la Région des Pays de la Loire

Les milieux naturels des Pays de la Loire sont d'une grande variété et d'une étonnante richesse. Particulièrement fragiles, ils doivent faire l'objet de toutes les attentions pour qu'aujourd'hui et demain nous puissions vivre dans un environnement préservé, inépuisable source d'émotions.

Depuis 2007, la Région des Pays de la Loire a engagé une politique globale et innovante de préservation de la biodiversité. Elle attribue le label RNR à des sites offrant un réel intérêt en matière de faune, de flore, de patrimoine géologique ou paléontologique. Aujourd'hui, un réseau de 18 RNR est constitué, permettant la préservation et la gestion de 2 500 ha de nature. Il joue un rôle important dans la préservation des espèces menacées puisqu'il abrite les deux tiers des animaux et un quart des plantes identifiés comme rares et menacés sur notre territoire.

L'attribution de ce label s'accompagne d'un suivi technique de la Région qui peut financer jusqu'à 50 % des actions entrant dans le cadre du plan de gestion du site.

Réseau des RNR en Pays de la Loire au 1^{er} mai 2013



Toutes les infos sur les Réserves naturelles régionales en Pays de la Loire sur :

www.paysdelaloire.fr



Conseil régional des Pays de la Loire - Hôtel de Région - 1, rue de la Loire - 44966 NANTES cedex 9 - Tél. : 02 28 20 54 92 - Fax : 02 28 20 50 05

Directeur de la publication : Jacques AUXIETTE - Co-directeur de la publication : Marc FARRÉ - Coordination : Direction de la communication

Crédits photos : Fédération départementale des chasseurs de la Vendée / Dominique Gest, DR

Conception graphique : Latitude - Mise en page : LE SQUARE d.

Impression : Grenier - 115-117 avenue Raspail - 94250 Gentilly - Mai 2013 - Imprimé sur papier 100 % recyclé avec des encres végétales écologiques.

